Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_35-BF

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 09 NOVEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 3 novembre 2020

Délibération
N°B2020_35

Membres en exercice :	**19**
Votants :	**19**
Suffrages exprimés :	**19**
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel, VIALADE Alain,

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : RIO Jean-Louis

EXCUSES : - **EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55), RIO Jean-Louis (délibération N°B2020_50 à B2020_52 et N°B2020_55)**	**EXCUSES AVEC PROCURATION :** **BELLOTTI-LASCOMBES Emma, JANSANA Jean-Marc** **PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** **MONIE Jean-Marie (de la délibération N°B2020_33 à B2020_49, délibérations N° B2020_53, B2020_54 et N°B2020_56)**

Nomenclature Etat : Finances locales - Emprunts

OBJET : FINANCES – Garantie pour un emprunt In Fine de 1 400 000 € réalisé par la société Alenis auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour des travaux au sein de la Concession « LA COUPE »

La concession « LA COUPE » signée entre la commune de Narbonne et la SEM SENA SUD en juillet 1987 a été transférée au Grand Narbonne.

La SEML Alenis, qui s'est substituée à la SEM SENA SUD, a prévu de financer des travaux par emprunt, pour un montant de 1 400 000 €, auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, et sollicite le Grand Narbonne pour garantir cet emprunt.
Le Grand Narbonne possède la capacité juridique et financière pour garantir ce concours à concurrence de 80% des 1 400 000 €.

Le prêt étant calqué sur la durée de la concession (31/12/2021), il est dit « IN FINE », c'est-à-dire qu'il permet à l'emprunteur de ne rembourser que les intérêts pendant la durée du prêt. La capital est quant à lui remboursé d'un seul coup, à la dernière mensualité.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le 16/11/2020
ID : 011-241100593-20201109-B2020_35-BF

N°B2020_35

Les conditions de ce contrat de prêt sont les suivantes :

Nature	Prêt In Fine
Montant	1 400 000 €
Durée	12 mois
Taux	Floor E3M Préfix + marge de 0.33 %
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	In Fine
Frais de dossier	0,10% du montant du concours

Cet emprunt sera garanti par une caution du Grand Narbonne à hauteur de 80%.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De garantir à hauteur de 80% ledit concours financier souscrit par la SEML ALENIS auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS,
- De procéder en cas de défaillance de la SEML ALENIS au remboursement de ce concours en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, aux échéances qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution des garanties et conditions dont ce concours sera assorti,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Contrat d'emprunt avec tableau d'amortissement

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,

Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération